

Fiche signalétique du produit ISOCELL F

Désignation	Ouate de cellulose ISOCELL F	
Protection contre l'incendie	Adjuvants : 10% de composants minéraux, dont 3% d'acide borique	
Certification	Avis Technique 20/13-288*V1 - Soufflage Avis Technique 20/13-289*V1 – Insufflation/Projection humide ACERMI N° 12 / D / 151 / 779	
Contrôle de qualité par experts extérieurs	CSTB / LNE	
Densité / Conductivité thermique :		
Densité horizontale, soufflage	ISO/CD 18393	$\rho = 25 - 40 \text{ kg/m}^3$
Valeur nominale de la conductivité	EN ISO 10456	$\lambda_D = 0,039 \text{ W/(m}\cdot\text{K)}$
Densité projection humide	ISO/CD 18393	$\rho = 35 - 45 \text{ kg/m}^3$
Valeur nominale de la conductivité	EN ISO 10456	$\lambda_D = 0,041 \text{ W/(m}\cdot\text{K)}$
Densité insufflation	ISO/CD 18393	$\rho = 50 - 60 \text{ kg/m}^3$
Valeur nominale de la conductivité	EN ISO 10456	$\lambda_D = 0,041 \text{ W/(m}\cdot\text{K)}$
Réaction au feu 40mm < 100mm	EN 13501-1	Euroclasse E
Réaction au feu $\geq 100\text{mm}$	EN 13501-1	Euroclasse B-s2, d0
Résistance à la diffusion de vapeur	EN 12086	$\mu = 1$
Résistance à l'écoulement	EN 29053	avec $30 \text{ kg/m}^3 \dots r \geq 5,3 \text{ kPa}\cdot\text{s/m}^2$ avec $50 \text{ kg/m}^3 \dots r \geq 25,1 \text{ kPa}\cdot\text{s/m}^2$
Humidité normale	max. 12 %	
Taux de tassement :	EN 15101-1 B	Soufflage : 23% à 25kg/m ³ Insufflation : 0% à $\geq 50\text{kg/m}^3$
Contrôle de qualité assuré par notre personnel spécialisé :		
Conductivité thermique	2 x par semaine	
Masse volumique en œuvre	1 x par jour	
Tassement mécanique	1 x par jour	
Taux d'humidité de la Ouate	en continu	
Réaction au feu	1 x par jour	
Capacité thermique spécifique	2,11 kJ / (kg·K)	
Energie primaire obtenue à partir de ressources non renouvelables / PEI ne MJ/kg (Ho)	7,5 MJ	
Energie primaire obtenue à partir de ressources renouvelables / PEI e MJ/kg (Ho)	1,1 MJ	
Potentiel à effet de serre / GWP 100	-0,8 kg CO ₂ eq/kg	
Potentiel d'hyperacidification / AP	3,1 g SO ₂ eq	
Numéro de codification de déchets	EWC: 17 06 04, 17 09 04, 20 03 01 L'incinération est autorisée en usine d'incinération, seul ou avec d'autres déchets résidentiels.	



Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions à C fortes émissions).